

Démarche : Structures expérimentales d'accompagnement et de soins palliatifs
Organisme : Direction de l'Autonomie | ARS Grand Est

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La stratégie décennale des soins d'accompagnement, annoncée par la ministre du travail, de la santé et des solidarités le 10 avril 2024 vise à renforcer les soins palliatifs et à améliorer la prise en charge de la douleur et l'accompagnement de la fin de vie en créant un modèle français de l'accompagnement et des soins palliatifs.

Elle apporte une triple évolution en :

- favorisant, dès le diagnostic, une prise en charge adaptée et anticipée de la personne malade et de son entourage par une équipe pluridisciplinaire, afin de préserver le plus possible leur qualité de vie et leur bien-être ;
- renforçant l'accompagnement des patients par une réponse à tous leurs besoins, qu'ils soient médicaux et non médicaux, de nature physique, psychologique ou sociale, quel que soit le lieu de vie ou de soin des personnes sur le territoire ;
- soutenant l'émergence d'une filière de formation universitaire en médecine palliative et d'accompagnement pour les médecins et les soignants.

La mesure n°12 de la stratégie prévoit de créer les maisons d'accompagnement. Ces structures hybrides, entre sanitaire et médico-social, permettront d'offrir un cadre adapté et une prise en charge spécialisée à des personnes dont le traitement est stabilisé, et qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas rester à leur domicile, notamment en l'absence d'aide. Elles devraient également permettre de réduire le recours inapproprié à une hospitalisation pour les personnes en fin de vie dont l'état ne nécessite pas un degré de médicalisation intensif.

Une préfiguration de ces nouveaux établissements médicaux sociaux sera mise en œuvre sur la période 2026-2028 dans un cadre expérimental (relevant du 12° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles). Elle permettra de stabiliser leur cahier des charges avant une généralisation à l'ensemble du territoire national.

C'est l'objet du présent Appel à Projets qui vise à identifier une structure expérimentale en Grand Est. Cette structure sera autorisée par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est et financée via des crédits ONDAM "publics spécifiques" à travers un forfait journalier couvrant la prise en charge des personnes accueillies.

Cette préfiguration a vocation à tester le modèle des maisons d'accompagnement et de soins palliatifs, nouvelle catégorie d'établissement médico-social prévue par la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale.

Calendrier :

Lancement de l'appel à candidature : 6 octobre 2025

Clôture : 7 janvier 2026

réunion commission appel à projets : janvier 2026

Notification de la décision : mars 2026

Structures expérimentales d'accompagnement et de soins palliatifs

Les dossiers incomplets, non saisis sur le portail démarches simplifiées, ne respectant pas le cahier des charges et ses attendus, et/ou envoyés après la date limite ne seront pas instruits.

Préambule

La structure expérimentale devra respecter les attendus du cahier des charges national joint à ce formulaire.

Elle s'adresse à des personnes majeures en fin de vie, en situation stable et non complexe et/ou nécessitant des ajustements ponctuels, ou en situation à complexité médico-psycho-sociale intermédiaire (niveaux 1 et 2 de graduation des niveaux de prise en charge cf cahier des charges page 5) et ne pouvant ou ne voulant pas rester chez elles.

L'expérimentation des structures d'accompagnement et de soins palliatifs (dénommées structures expérimentales) dure trois ans et débute au premier trimestre 2026.

Les premiers résidents devront être accueillis dès le premier trimestre 2026.

Cela tient compte du calendrier prévisionnel de financement des structures, via l'ONDAM spécifique 2026.

Identité du porteur

Nom de l'établissement porteur

Adresse

Code postal

Commune

Adresse électronique du responsable

Numéro de téléphone de la personne référente du projet

FINESS ET

Equipe dédiée au projet

Présentation détaillée de l'équipe et de ses missions :

Au regard des attendus du cahier des charges : composition, qualité des professionnels, quotité de temps de travail de chacun, budget prévisionnel, planning d'intervention de chaque membre de l'équipe,...

Présentation des locaux

Locaux

Dans le respect du cahier des charges et photos à l'appui des différentes pièces et extérieurs (accessibilité, chambres individuelles, lit médicalisé, hébergement des proches, décoration/agencement, cuisine, salle commune, intimité/espace calme/bibliothèque, jeux pour enfants, salle de soins...)

Admission

Décrire le public cible et les modalités d'admission, en lien avec les établissements adresseurs

Partenariats

Décrire les partenaires associés, parties-prenantes du projet, et joindre les conventions formalisant ces partenariats

Indicateurs

Préciser les indicateurs de suivi, de résultat voire d'impact qui seront mobilisés et portés à la connaissance de l'ARS

Compléments éventuels

Ajouts complémentaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce justificative